

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2872

31 décembre 2010

SOMMAIRE

Algonquin Holdings Sàrl	137810	Humboldt Multi Invest Management Com- pany S.à r.l.	137842
Ares Finance 2 SA	137840	Humboldt Multi Invest Management Com- pany S.à r.l.	137842
As Minhotas S. à r.l.	137841	IK Investment Partners S.à r.l.	137836
Blamar S.A.	137830	LABELCASH Luxembourg S.à r.l.	137842
CFI Sàrl	137829	Lafarque S.A.	137834
CFI Sàrl	137830	Life Solutions Holding	137843
Clos Françoise S.A.	137832	Luma	137843
Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF	137825	Luxeor Information S.E.C.S.	137855
CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l. ..	137838	Lux-Vitrierie S.à r.l.	137843
DOPPLER S.à r.l. Orthopädietechnik, Me- dezintechnik, Rehabilitationstechnik ...	137832	LXIV S.à r.l.	137844
DSB Invest Holding S.A. SPF	137833	Maginvest S.A., SPF	137846
Ecolab Lux 1 S.à r.l.	137832	Mast S.à r.l.	137846
Eggos S.A.	137834	Merlin UK Property Venture 4 S.à r.l. ...	137844
Eggos S.A.	137834	Milton S.à r.l.	137845
Emar S.A.	137836	Milton S.à r.l.	137844
Eurooffice 491 S.à r.l.	137833	Mobile Challenger Group S.à r.l.	137810
Eurooffice 492 S.à r.l.	137833	Monazur S.A.	137847
Euro-Mediterranean Estates S.A.H.	137836	Morana Holding S.A.	137847
European Strategic Investments S.A. ...	137836	Motor Development International S.A. .	137845
Excen Global Holding II S.A.	137833	Neogest S.A.	137847
Fairway Soparfi S.A.	137839	Neosphere S.A.	137848
First Data International Luxembourg S.à r.l.	137838	Nino S.à r.l.	137835
Floating Through Europe S.A.	137838	Otito Properties S.A.	137840
FondsSelector SMR Sicav	137839	P.A.D. Media & Services S.A.	137845
Giant Panda Assets S.à r.l.	137848	Partners Group Global Real Estate	137816
Globo Invest S.A.	137839	Partners Group Global Real Estate S.A.	137816
Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA	137839	PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A.	137835
HEP Luxwell S.A.	137844	Primofruits S.à r.l.	137842
Hewlett-Packard Luxembourg Develop- ment S.à r.l.	137839	Tourmaline Investissement Holding S.A.	137829
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. ...	137848	Tradenode S.A.	137847
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. ...	137841	Welcome Invest S.A.	137825
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. ...	137841		
House Associates S.A.	137846		

**Mobile Challenger Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Algonquin Holdings Sàrl).**

Capital social: CHF 19.071.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.660.

In the year two thousand ten, on the 19th day of October.

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031,

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, established on 19th October 2010, and

CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504,

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, established on 19th October 2010,

together referred to as the "Shareholders".

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the current Shareholders holding together all the shares (parts sociales) representing the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Mobile Challenger Group S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.660 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 9 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 23 September 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at sixty-two thousand Swiss Francs (CHF 62,000.-) represented by six million two hundred thousand (6,200,000) shares (parts sociales), with a par value of one centime Swiss Franc (CHF 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The Shareholders, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of sixty-two thousand Swiss Francs (CHF 62,000.-) in order to bring it from its current amount of sixty-two thousand Swiss Francs (CHF 62,000.-) to nil, by cancellation of all the existing shares (parts sociales) owned by the Shareholders and reimbursement of an amount of sixty-two thousand Swiss Francs (CHF 62,000.-) to the current Shareholders and, decision to immediately increase the share capital of the Company by an amount of nineteen million seventy-one thousand seven hundred fifty Swiss Francs (CHF 19,071,750.-), by issuing one billion nine hundred seven million one hundred seventy-five thousand (1,907,175,000) shares (parts sociales), having a nominal value of one centime Swiss Franc (CHF 0.01) each, (the "New Shares");

b. Subscription and full payment at nominal value of the New Shares by contribution in cash by the following subscribers in the following proportion:

Subscribers	Number of shares (parts sociales)
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (A) L.P.	385,517,442
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (B) L.P.	383,955,509
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (C) L.P.	404,148,448
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European	28,710,875

Equity Partners V (D) L.P.	
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (E) L.P.	32,028,938
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.	320,431,843
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.	319,744,039
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.	32,637,906
TOTAL	1,907,175,000

c. Subsequent modification of paragraph 1 of article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed Share Capital”); and

d. Miscellaneous.

The Shareholders, holding the totality of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to reduce the share capital by an amount of sixty-two thousand Swiss Francs (CHF 62,000.-) in order to bring it from its current amount of sixty-two thousand Swiss Francs (CHF 62,000.-) to nil, by cancellation of all the existing shares (parts sociales) and reimbursement of an amount of sixty-two thousand Swiss Francs (CHF 62,000.-) to the current Shareholders, and, to increase the share capital by an amount of nineteen million seventy-one thousand seven hundred fifty Swiss Francs (CHF 19,071,750.-), by issuing one billion nine hundred seven million one hundred seventy-five thousand (1,907,175,000) New Shares, having a nominal value of one centime Swiss Franc (CHF 0.01) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Shareholders RESOLVE to approve the subscription of the New Shares by the following new subscribers:

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK22056;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK24527;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK24524;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK25044;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK25043;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK18598;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK18596;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK18734;

all here represented by Mrs Caroline RONFORT, prenamed, by virtue of eight (8) proxies given under private seal on 19th October 2010, which, through their proxyholder, declare to subscribe for the New Shares, in the following amounts and proportions:

Subscribers	Number of shares (parts sociales)	Subscription Price (CHF)
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (A) L.P.	385,517,442	3,855,174.42
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (B) L.P.	383,955,509	3,839,555.09
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (C) L.P.	404,148,448	4,041,484.48
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (D) L.P.	28,710,875	287,108.75
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (E) L.P.	32,028,938	320,289.38
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.	320,431,843	3,204,318.43
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.	319,744,039	3,197,440.39
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.	32,637,906	326,379.06
TOTAL	1,907,175,000	19,071,750.-

The appearing parties declare that the New Shares with a nominal value of one centime Swiss Franc (CHF 0.01) each, have been entirely paid up in cash by the new subscribers and that the Company has from now on at its disposal the counter value in Euro of the total amount of nineteen million seventy-one thousand seven hundred fifty Swiss Francs (CHF 19,071,750.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders RESOLVE to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed Share Capital”), so that it shall henceforth read as follows:

“ **6.1.1.** The Company’s corporate capital is fixed at nineteen million seventyone thousand seven hundred fifty Swiss Francs (CHF 19,071,750.-), represented by one billion nine hundred seven million one hundred seventyfive thousand (1,907,175,000) shares (parts sociales) of one Centime Swiss Franc (CHF 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,700.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031,

Ci-après représentée par Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée le 19 octobre 2010; et

CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504,

Ci-après représentée par Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée le 19 octobre 2010,

toutes deux ci-après désignées comme les «Associés».

Les dites procurations après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les Associés actuels détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant le capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Mobile Challenger Group S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.660 et constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 23 septembre 2010 suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-deux mille Francs Suisse (CHF 62.000,-) représenté par six millions deux cent mille (6.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

Les Associés, dûment représentés comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, et ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-deux mille Francs Suisse (CHF 62.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille Francs Suisse (CHF 62.000,-) à néant, par l'annulation de toutes les parts sociales existantes détenues par les Associés et remboursement d'un montant de soixante-deux mille Francs Suisse (CHF 62.000,-) aux Associés actuels et, décision immédiate d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions soixante-et-onze mille sept cent cinquante Francs Suisse (CHF 19.071.750,-) par l'émission d'un milliard neuf cent sept millions cent soixante quinze mille (1.907.175.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b) Souscription et paiement intégral à leur valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire par les souscripteurs suivants dans la proportion suivante:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (A) L.P.	385.517.442
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (B) L.P.	383.955.509
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (C) L.P.	404.148.448

CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (D) L.P.	28.710.875
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (E) L.P.	32.028.938
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.	320.431.843
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.	319.744.039
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.	32.637.906
TOTAL	1.907.175.000

c) Subséquente modification du paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);
et

d) Divers.

Les Associés, détenteurs de la totalité du capital social de la Société, représentés comme décrit ci-dessus, ont immédiatement décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de réduire le capital social d'un montant de soixante-deux mille Francs Suisse (CHF 62.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille Francs Suisse (CHF 62.000,-) à néant, par l'annulation de toutes les parts sociales existantes et remboursement d'un montant de soixante-deux mille Francs Suisse (CHF 62.000,-) aux Associés actuels et d'augmenter le capital social d'un montant de dix-neuf millions soixante-et-onze mille sept cent cinquante Francs Suisse (CHF 19.071.750,-) par l'émission d'un milliard neuf cent sept millions cent soixante quinze mille (1.907.175.000) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ce, les Associés DECIDENT d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par les nouveaux souscripteurs suivants:

- CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK22056;

- CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK24527;

- CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK24524;

- CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK25044;

- CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK25043;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK18598;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK18596;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK18734;

Tous représentés par Mme Caroline RONFORT, employée, prénommée, agissant en vertu de huit (8) procurations établies sous seing privé données en date du 19 octobre 2010, qui, par l'intermédiaire de leur mandant, déclarent souscrire aux Nouvelles Actions, pour les montants et dans les proportions suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (CHF)
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (A) L.P.	385.517.442	3.855.174,42
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (B) L.P.	383.955.509	3.839.555,09
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (C) L.P.	404.148.448	4.041.484,48
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (D) L.P.	28.710.875	287.108,75
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (E) L.P.	32.028.938	320.289,38
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.	320.431.843	3.204.318,43
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.	319.744.039	3.197.440,39
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.	32.637.906	326.379,06
TOTAL	1.907.175.000	19.071.750,-

Les parties comparantes déclarent que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune, ont été entièrement libérées en numéraire par les nouveaux souscripteurs et que la Société a dès à présent à sa disposition la contre-valeur en euros d'un montant total de dix-neuf millions soixante-et-onze mille sept cent cinquante Francs Suisse (CHF 19.071.750,-) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, les associés DECIDENT de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), qui aura dès lors la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions soixante-et-onze mille sept cent cinquante Francs Suisse (CHF 19.071.750,-) représenté par un milliard neuf cent sept millions cent soixante quinze mille (1.907.175.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0.01), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 6.700,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 octobre 2010, LAC/2010/47118: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 November 2010.

Référence de publication: 2010157453/349.

(100181326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Partners Group Global Real Estate S.A., Société Anonyme,
(anc. Partners Group Global Real Estate).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.078.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of Shareholders of PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE (the "Company"), a société d'investissement à capital variable with its registered at Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of the undersigned notary of the 24th October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of November 19, 2007, number 2641.

The extraordinary general meeting was opened by Mr Sami Nummela, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that all the 310 (three hundred and ten) shares in issue are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Transform the Company from a SICAV into an ordinary S.A. registered under the laws of Luxembourg;
2. Amend and restate the articles of incorporation as enclosed;
3. Accept the resignation of the board member Helene Bortihis Müller and Mark Rowe;
4. Appoint Ms Vanessa Camilleri and Mr Sérgio Raposo as new members of the board;
5. The appointment of all three members of the board (Mr Roland Roffler, Mr Sérgio Raposo and Mrs Vanessa Camilleri) shall terminate at the general meeting of shareholders to be held in 2011.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transform the Company from a SICAV into an ordinary S.A. registered under the laws of Luxembourg and to transfer the registered office of the Company to L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

Second resolution

The meeting resolves to amend and restate the articles of incorporation as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» under the name of PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE S.A. (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the shares it holds in its subsidiaries.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic, military or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares, for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday in the month of May of each year at 1 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a Luxembourg bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each whole share is entitled to one vote subject to the limitations imposed by these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened meeting. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting identification

of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register. To the extent required by law, notices shall, in addition, be published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper, and in such other newspapers as the board of directors may determine.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the board of directors need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director and, in the case of a shareholders meeting, in the absence of a director, any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent of each director in writing, by cable, telegram, telex, facsimile transmission or any other electronic means capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile transmission or any other electronic means capable of evidencing such appointment another director as his proxy.

A director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex or telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by telephone/teleconference means. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors, acting unanimously by circular resolution in identical terms in the form of one or several documents, may express their consent on one or several separate instruments in writing, by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision. The date of the decision contemplated by these resolutions shall be the latest signature date.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to physical persons or corporate entities which need not be members of the board of directors.

The board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board of directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The board of directors shall have power to determine the corporate and investment strategy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Partners Group Holding, any subsidiary and associated company thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the board of directors.

Art. 18. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), appointed by the General Meeting, which shall fix their number, remuneration, and their term of office.

They may be re-elected and removed at any time

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account, together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor, who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report, and such other documents as may be required by the Companies Act, shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 21. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year, five (5) per cent, of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory, when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 24. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the Law.

Third resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the board members Helene Boriths Müller and Mark Rowe.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint as new members of the board:

a) Ms Vanessa Camilleri, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, born on the 24th October 1978 at Pietà, Malta.

b) Mr Sérgio RAPOSO, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, born on the 21st August 1978 at Barreiro, Portugal.

Fifth resolution

The meeting resolves that the mandates of all three members of the board (Mr Roland Roffler, Mr Sérgio Raposo and Mrs Vanessa Camilleri) shall terminate at the general meeting of shareholders to be held in 2011.

Sixth resolution

The meeting resolves to terminate the mandate of PricewaterhouseCoopers as external auditor and to appoint as statutory auditor until the general meeting of shareholders to be held in 2011:

PKF ABAX AUDIT, having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, RCS Luxembourg B 142867.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE S.A.», société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 19 novembre 2007, numéro 2641.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sami Nummela, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transformation de la Société d'une SICAV en une société anonyme ordinaire de droit luxembourgeois.
2. Modification et refonte complète des statuts.
3. Acceptation de la démission des membres du Conseil d'Administration à savoir Helene Boriths Müller et Mark Rowe.
4. Nomination de Madame Vanessa Camilleri et de Monsieur Sérgio Raposo comme nouveaux membres du Conseil.
5. Le mandat des trois membres du Conseil (M. Roland Roffler, M. Sérgio Raposo et Mme Vanessa Camilleri) se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société d'une SICAV en une société anonyme ordinaire de droit luxembourgeois et de transférer le siège social de la Société à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts et de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêt, avance ou garantie.

La Société pourra garantir le règlement de tout fonds, la libération de toutes obligations et l'observation ou l'exécution de toutes formes d'obligations par la Société ou par ses filiales par le biais de la constitution de toutes sûretés sur tout ou partie de son entreprise ou des avoirs de la Société, y compris, mais pas exclusivement, les actions qu'elle détient dans ses filiales.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration de la Société des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacun.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions lient tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que mentionné dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai chaque année à 13.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorum et délais de convocation requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action entière donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou télécopie ou par tout autre moyen électronique une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable dans la mesure où elle n'est pas révoquée, pour toute assemblée qui serait reconvoquée.

Un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. De tels moyens doivent permettre l'actionnaire de participer, de manière effective, à cette assemblée des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions à l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée, pour lesquels l'actionnaire n'a pas pris part du vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration suite à un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au Registre. Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration pourra déterminer.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à cause de mort, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Si un président du conseil d'administration est nommé, celui-ci présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner par vote à la majorité présente à cette assemblée ou réunion, un autre administrateur, ou, dans le cas d'une assemblée des actionnaires, lorsqu'aucun administrateur n'est présent, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs-généraux-adjoints, secrétaires-adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les

fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration de la Société. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire ou par des moyens téléphoniques ou de téléconférence.

Un administrateur peut également participer à toute réunion du conseil d'administration par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur. De tels moyens doivent permettre l'administrateur de participer, de manière effective, à une telle réunion. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises de manière continue. Les administrateurs peuvent également exprimer leur vote par écrit ou e-mail, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de ce vote.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés expressément par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut assister et être considéré comme présent à une réunion du conseil d'administration par des moyens téléphoniques ou de téléconférence. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'égalité des voix pour ou contre une résolution lors d'une réunion, le président aura une voix prépondérante.

Les administrateurs, agissant unanimement par résolution circulaire en des termes identiques, sous la forme d'un ou plusieurs documents, peuvent exprimer leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit, par télex, câble, télégramme ou télécopie confirmée par écrit, constituant ensemble un procès verbal approprié constatant la décision. La date de la décision constatée par ces résolutions est la date de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de l'objet de la société et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs, autorités et pouvoirs discrétionnaires à tout comité, consistant en une ou plusieurs personnes (membres ou non membres du conseil d'administration) qu'il pense capable, pourvu que la majorité des membres du comité soient administrateurs et qu'aucune réunion de ce comité ne doit avoir de quorum pour exercer ses pouvoirs, autorités ou pouvoirs d'agir à moins qu'une majorité des membres présents soient administrateurs de la Société.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration doit avoir le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la stratégie d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et l'administration des affaires de la Société, dans la limite des restrictions établies par le conseil d'administration en accord avec les lois et règles applicables.

Art. 15. Aucun contrat ou aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans, ou serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou firme.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions impliquant Partners Group Holding, ses filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration, à moins que cet «intérêt personnel ne soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et réglementations applicables.

Art. 16. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, poursuites ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions, procédures ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'accord extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il pourra prétendre.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature de deux administrateurs ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 21. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 23. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 24. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission des membres du Conseil d'Administration à savoir Helene Boriths Müller et Mark Rowe.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux membres du Conseil d'Administration:

a) Madame Vanessa Camilleri , avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, née à Pietà, Malta, le 24 octobre 1978.

b) Monsieur Sérgio Raposo, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, né à Barreiro, Portugal, le 21 août 1975.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de le mandat des trois membres du Conseil d'Administration (M. Roland Roffler, M. Sérgio Raposo et Mme Vanessa Camilleri) se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de terminer le mandat de PricewaterhouseCoopers comme réviseur et de nommer comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011:

PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, RCS Luxembourg B 142867.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français , le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NUMMELA, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51207. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157493/503.

(100182081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010157770/12.

(100181443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Welcome Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.245.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «WELCOME INVEST S.A.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 66245 constituée en date du 11 septembre 1998 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 21 novembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Instauration d'un capital autorisé de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 152.449,02 (cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros et deux cents) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 152,44 (cent cinquante-deux euros quarante-quatre cents) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 novembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide, avec l'accord de l'obligataire unique donné sous seing privé, d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution:

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorise le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 152.449,02 (cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros et deux cents) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 novembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G.PREAUX, C.GRUNDHEBER, E.DUBLET, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51945. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010157583/182.

(100181477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

CFI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157766/10.

(100182018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Tourmaline Investissement Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 66.576.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 22 novembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l. établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé, avec effet à la date du 30 juin 2010, et ce, jusqu'à la date de liquidation de la société.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anciennement LUX-AUDIT REVISION S.à.r.l.), R.C.S. Luxembourg B43298, avec siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, est venu à échéance à la date du 30 juin 2010.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet à la date du 30 juin 2010 et ce, jusqu'à la date de liquidation de la société.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 22 novembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée, avec effet à la date du 30 juin 2010, à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B me des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président du Conseil, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA s.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur, avec effet à la date du 30 juin 2010, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à la date de liquidation de la société.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur avec effet à la date du 30 juin 2010, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Aion (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à la date de liquidation de la société.

Le 22 novembre 2010.

TOURMALINE INVESTISSEMENT HOLDING S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2010158245/44.

(100182896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

CFI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 99.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157767/10.

(100182019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Blamar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 62.980.

L'an deux mille dix, le quinze novembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BLAMAR S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.980, constituée suivant acte notarié en date du 12 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 8 mai 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 355 du 5 mars 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eva Boehm, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 2128 du 9 octobre 2010, et

numéro 2292 du 27 octobre 2010;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 9 octobre 2010, et

le 27 octobre 2010;

c) dans le Le Quotidien

le 9 octobre 2010, et

le 27 octobre 2010.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante: "La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

2. Modifications afférentes des articles 1^{er} et 4 des statuts de la société.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille (1.000) actions en circulation, quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 8 octobre 2010 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante dans ses versions française et anglaise:

Version française:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de BLAMAR S.A.."

Version anglaise:

" **Art. 1.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of BLAMAR S.A.."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante dans ses versions française et anglaise:

Version française:

" **Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

Version anglaise:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the taking of subscriptions, participating interests and financial interests in whatever form in any companies, investment companies, consortiums or group undertakings of Luxembourg or foreign law, as well as the management of the funds put at its disposal, the control, the management and the development of such participating interests.

Furthermore, the company may guarantee and grant loans or otherwise assist the companies, in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company itself.

The purpose of the Company also comprises the creation, acquisition, sale, development, exercise, use or concession of the use, by any means, of a copyright on computer software, of patents, trademarks or brand names, drawings or models.

The Company may also carry out for its own account or on behalf of third parties any movable property or real estate, commercial, industrial and financial transactions useful or necessary in order to favour its development or linked directly or indirectly to its purpose."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROLLIN, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, E. BOEHM et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. LAC/2010/50342. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010157761/109.

(100181470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Clos Françoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157768/10.

(100181974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

DOPPLER S.à r.l. Orthopädietechnik, Medezintechnik, Rehabilitationstechnik, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 24.829.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157771/11.

(100181640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Ecolab Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 332.577.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 132.319.

Cession

Il résulte de contrats d'apports datés du 15 novembre 2010, que:

1. La société associée, Ecolabeight Inc., détenant les 332.577.500 parts sociales dans la société Ecolab Lux 1 S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts à:

Ecolab Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132318.

2. Ecolab Lux 2 S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts à:

Ecolab Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153395.

Dès lors, l'associé unique de Ecolab Lux 1 S.à r.l. est à inscrire comme suit:

Ecolab Lux 3 S.à r.l. 332.577.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010158003/22.

(100182608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

DSB Invest Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 71.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010157773/11.

(100181558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Eurooffice 491 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.956.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157775/10.

(100181467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Eurooffice 492 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.264.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157776/10.

(100181469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Excen Global Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 151.727.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 novembre 2010

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Isabelle CHARLIER, demeurant actuellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2010.

2. L'assemblée nomme Monsieur Laurent Godineau, employé privé, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2010 et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2010.

3. L'assemblée révoque OPTIO Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société effet au 5 novembre 2010.

4. L'assemblée nomme MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 5 novembre 2010 et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158027/23.

(100182325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Eggos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157777/10.

(100181502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Lafarque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.184.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société LAFARQUE S.A., tenue au siège social le 25 mars 2010 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1 le mandat de l'administrateur Monsieur Roger Pierre MINETTE, étant arrivé à échéance le 10 septembre 2009, n'a pas été renouvelé,

2 les mandats suivants ont été renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:

* Monsieur Roger MINETTE, administrateur de société, né le 04/02/1946 à B-Battice, demeurant à L-7249 Bereldange au 13, rue des Roses.

* Monsieur Christian BOUGAUD, directeur commercial, né le 26/07/1943 à F-Marseille demeurant à F-56300 Saint Patern (Kergrist), route Principale.

- au poste d'administrateur-délégué pour une période de six ans:

* Monsieur Roger MINETTE, administrateur de société, demeurant à L-7249 Bereldange au 13, rue des Roses.

- au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

* REVILUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549 et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg au 223, Val Ste Croix.

3 une nouvelle administratrice a été nommée:

- est nommée au poste d'administratrice pour une période de six ans:

* Mademoiselle Véronique SENY, employée privée, née le 04/10/1965 à B-Etterbeek demeurant à B-4120 Rotheux-Rimière (NEUPRÉ) au 139A, route de Bonsgnée en remplacement de Monsieur Pierre Roger Minette dont le mandat est arrivé à échéance en date du 10 septembre 2009.

Ces mandats prennent effet au 25 mars 2010 et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Pour la société LAFARQUE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010158140/32.

(100182244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Eggos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157778/10.

(100181505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Nino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Nicolas-Ernest Barblé.
R.C.S. Luxembourg B 76.488.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quinze novembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Guy FRANKARD; administrateur de sociétés, né le 18 mai 1962 à Steinfort, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, rte d'Arlon,

agissant en sa qualité de liquidateur nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C No 1910 du 11 octobre 2006.

Lequel nous a déposé le rapport du liquidateur avec le bilan de clôture de la société à responsabilité limitée "NINO S.à.r.l." avec siège à L- 1210 Luxembourg, 7, rue Nicolas Barblé (RCS Luxembourg B No 76.488), constituée suivant acte notarié du 8 juin 2000, publié au Mémorial C No 775 du 23 octobre 2000

Nous Notaire avons constaté la dissolution de ladite société et nous avons donné acte de dissolution de la société NINO S.à.r.l, avec effet au 31 octobre 2010.

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant un délai de 5 ans au siège de la société anonyme X.Concept S.A., 98, rte d'Arlon à L- 8008 Strassen.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: FRANKARD, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14028. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 24 novembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010158517/32.

(100182620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.757.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 13 septembre 2010

1. Le siège social de la société a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. M. André WILWERT a démissionné de son mandat de liquidateur.

3. La société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, a été nommée comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Elle est dispensée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Elle peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'elle détermine et pour la durée qu'elle fixera.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010158189/22.

(100182857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Emar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 124.250.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMAR S.A.
Robert REGGIORI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157779/12.
(100181962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Euro-Mediterranean Estates S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 39.227.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157781/10.
(100181378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

European Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 36.068.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 et la distribution du dividende de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.
Katie AGNES / Fabienne WALTZING
Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010157783/13.
(100182022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 807.650,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait des contrats de cession de parts sociales dates du 11 novembre 2010

Il résulte d'un premier contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 128 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 256 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à Monsieur Christopher Masek, né le 22 mars 1964 à Boston, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 7, Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume-Uni.

Il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 59 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 118 parts sociales qu'elle possédait dans la Société à Monsieur Dan Soudry, né le 10 août 1970 à Rabat, Maroc, demeurant au 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France.

Il résulte d'un troisième contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 29 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 58 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à Monsieur James Yates, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Royaume Uni, demeurant au 20, Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume-Uni.

Il résulte d'un quatrième contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 58 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 116 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, né le 19 mars 1970 à Zwolle, Pays-Bas, demeurant au 92, Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume-Uni.

Il résulte d'un cinquième contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 80 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 160 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à Monsieur Mads Ryum Larsen, né le 6 juin 1964 à Lyngby-Taarbæk, Danemark, demeurant au 41, Bradbourne Street, Londres, SW6 3TF, Royaume-Uni.

Il résulte d'un sixième contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 128 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 256 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la société MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Allemagne, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Hamburg "The Hamburg Amstegericht" sous le numéro HRB83232.

Il résulte d'un septième contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 56 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 112 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la société Mikaros AB, ayant son siège social à Höglidsvägen 16, 18247 Enebyberg, Suède, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556668-9062.

Il résulte d'un huitième contrat de cession de parts sociales daté du 11 novembre 2010 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 30 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe H, classe I), soit un total de 60 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la société STELLARIS AB, ayant son siège social à 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Suède, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Suède sous le numéro 556706-4661.

Par suite des contrats susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
IK Europa BV	19.050 parts sociales ordinaires de classe A;
Mikaros AB	923 parts sociales préférentielles de classe H;
	923 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.846 parts sociales préférentielles.
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH	995 parts sociales préférentielles de classe H;
	995 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.990 parts sociales préférentielles.
STELLARIS AB	490 parts sociales préférentielles de classe H;
	490 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 980 parts sociales préférentielles.
Christopher Masek	995 parts sociales préférentielles de classe H;
	995 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.990 parts sociales préférentielles.
Mads Ryum Larsen	600 parts sociales préférentielles de classe H;
	600 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.200 parts sociales préférentielles.
Brialmont AB	346 parts sociales préférentielles de classe H;
	346 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 692 parts sociales préférentielles.
Trygve Grindheim	692 parts sociales préférentielles de classe H;
	692 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.384 parts sociales préférentielles.
Dan Soudry	519 parts sociales préférentielles de classe H;
	519 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.038 parts sociales préférentielles.
Kristiaan Nieuwenburg	750 parts sociales préférentielles de classe H;
	750 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.500 parts sociales préférentielles.

James Yates	318 parts sociales préférentielles de classe H; 318 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 636 parts sociales préférentielles.
Total	19.050 parts sociales ordinaires de classe A; 6.628 parts sociales préférentielles de classe H; 6.628 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 85.621 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010159258/93.

(100182263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour First Data International Luxembourg S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010157784/14.

(100181436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Floating Through Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 89.922.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157785/10.

(100181620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

En date du 12 octobre 2010 Hakan Blixt a démissionné de sa fonction de gérant.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010157991/17.

(100182741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

FondsSelector SMR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 76.964.

Les comptes annuels au 30. Juni 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für FondsSelector SMR SICAV

DZ PRIVATBANK SA.

Gisela Wenz / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010157786/12.

(100181541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Fairway Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.235.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157787/10.

(100181609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 51.284,51.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.415.

Constituée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, acte
publié au Mémorial C, no 2845 du 7 décembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goldman Sachs Developing Markets Real Estate S.C.A.

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010157788/15.

(100181632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Globo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157789/10.

(100181980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010157793/11.

(100181401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Otito Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.328.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2010, Monsieur Christian BAILLET, demeurant professionnellement 243, Boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris, Monsieur Fady ABOU CHALACE, demeurant professionnellement 243, Boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris et Monsieur Jean LACHAISE, demeurant professionnellement 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement des sociétés anonymes LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, démissionnaires.

Monsieur Georges MAJERUS, 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme AUDIT TRUST S.A., société anonyme, démissionnaire. Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Lors de la même assemblée générale, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 NOV. 2010.

Pour: OTITO PROPERTIES SA.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Christelle Domange / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010159269/24.

(100182630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Ares Finance 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.517.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 24 novembre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Gerard Meijssen en tant qu'administrateur avec effet au 24 novembre 2010;
- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 24 novembre 2010, Monsieur Marcus Hubertus Gertrudis Vennekens, né le 28 août 1972 à Ede (Pays-Bas), demeurant au 8 de Gast, NL-9801 AD Zuidhorn (Pays-Bas). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012; et
- que les associés ont confirmé que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

Administrateurs

- Monsieur Erik van Os
- Monsieur Jorge Pérez Lozano
- Monsieur Paul van Baarle
- Monsieur Marcus Hubertus Gertrudis Vennekens.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour la société

Paul van Baarle

Signataire autorisé

Référence de publication: 2010158410/26.

(100182320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 79.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010157795/12.
(100181374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 79.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010157797/12.
(100181387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

As Minhotas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 152.553.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1079 du 22 mai 2010,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 152.553
au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 28 octobre 2010, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 novembre 2010, Relation: EAC/2010/13177,

- que Madame Sofia RODRIGUES DE SOUSA, aide cuisinière, née à Prozelos/Arcos de Valdevez (Portugal), le 08 septembre 1986, demeurant à L-4320 Esch/Alzette, 36, rue du dix Septembre a cédé ses CINQUANTE (50) parts sociales à Madame Regina DE ARAUJO TEIXEIRA, cuisinière, née à Aguiar/Arcos de Valdevez (Portugal), le 18 septembre 1977, demeurant à L-4320 Esch/Alzette, 29, rue du dix Septembre,

- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

Madame Regina DE ARAUJO TEIXEIRA, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

- que Madame Sofia RODRIGUES DE SOUSA, prénommée, a démissionné en tant que gérant administratif de la société.

- que Madame Regina DE ARAUJO TEIXEIRA, prénommée, exerçant actuellement la qualité de gérant technique de la société est nommée pour le futur gérante unique de la société.

- que la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157941/30.

(100182854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.585.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2010.

Pour Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010157798/15.

(100181498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.585.

Le bilan au 31 juillet 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2010.

Pour Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010157799/15.

(100181499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

LABELCASH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 20-22, allée Leonhart.
R.C.S. Luxembourg B 111.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABELCASH Luxembourg S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010157820/12.

(100181927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Primofruits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 61, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.313.

EXTRAIT

Suite à un acte d'Assemblée Générale extraordinaire, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 18 octobre 2010, enregistré à Diekirch le 20 octobre 2010, DIE/2010/10204,

de la société à responsabilité limitée "PRIMOFRUIT S.à r.l.", avec siège social à L-9125 Schieren, 61, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103313,

constituée suivant un acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 décembre 1982, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 47 du 22 février 1983, modifiée suivant un reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial

C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 207 du 25 juin 1990, modifiée en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck.

les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Diego JURADO SANCHEZ, commerçant, né le 23 avril 1947 à Fernan Nunez (E), (matr. 1947 04 23 237), demeurant à L-9125 Schieren, 61, route de Luxembourg, possède	125 parts
2. Madame Encarnacion TORRES LUQUE, commerçante, épouse de Monsieur Diego JURADO SANCHEZ, née le 19 janvier 1950 à Cordoba (E), (matr. 1950 01 19 449), demeurant à L-9125 Schieren, 61, route de Luxembourg, possède	125 parts
3. Madame Encarnacion JURADO TORRES, ouvrière, née le 18 avril 1974 à Luxembourg, (matr. 1974 04 18 141), demeurant à demeurant à L-9125 Schieren, 61, route de Luxembourg, possède	250 parts
Total:	500 parts

- Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée, Madame Encarnacion JURADO TORRES, prénom-mée, au poste de gérant administratif.

- Les associés décident de confirmer pour une durée indéterminée au poste de gérant technique, Monsieur Diego JURADO SANCHEZ, prénommé.

- La société est valablement représentée et engagée par la signature des deux gérants.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 29 novembre 2010.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2010160129/34.

(100182261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Life Solutions Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157821/10.

(100181994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Luma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 17.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUMA

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010157822/13.

(100181929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Lux-Vitrierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7355 Helmdange, 20, rue Fautelfiels.

R.C.S. Luxembourg B 119.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-VITRERIE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010157823/12.

(100181931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

HEP Luxwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 100.052.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 novembre 2010

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale nomme A&C Management Services S.à r.l., enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 127 330, ayant son siège social à 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg, au poste de commissaire de la Société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2010158078/19.

(100182858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

LXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010157825/11.

(100181989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Merlin UK Property Venture 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.729.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157827/10.

(100181991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Milton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.486.

Le bilan au 31 Décembre 2007 dans sa version modifié a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace le bilan au 31 Décembre 2007 précédemment déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L090123314.05 le 6 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010157828/14.

(100182049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

P.A.D. Media & Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 87.396.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du vendredi 2 janvier 2009

(...)

1. L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur René Moris de son mandat de Commissaire aux Comptes au sein de la société.

2. L'Assemblée nomme Commissaire aux Comptes:

Fiduciaire HRT S.à r.l. avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Son mandat de Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2013.

(...)

Pour extrait conforme

Philippe Baudet / Michel Baudet / Dorothee Baudet-Castelain

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010159271/19.

(100182619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Milton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.486.

—
Le bilan au 31 Décembre 2008 dans sa version modifié a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace le bilan au 31 Décembre 2008 précédemment déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100139291.04 le 13 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010157829/14.

(100182050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Motor Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Il annule et remplace celui déposé le 8.1.2009 sous le numéro L090003092.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010157830/13.

(100182077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

House Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.775.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 novembre 2010 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de société, né le 09/10/1959 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, est confirmé pour une durée indéterminée.

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse – 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010158088/27.

(100182643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Maginvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010157832/11.

(100181465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Mast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010157833/13.

(100181990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Tradenode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 136.339.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRADE-NODE S.A. tenue en date du 29 novembre 2010 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Ltd, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Pelican Drive, Columbus Centre
Road Town (Tortola)
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010158246/20.

(100182764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Monazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.118.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157835/10.

(100181984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Morana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 56.831.

—
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORANA HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157836/12.

(100181961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Neogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.547.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charles Ruppert

Président

Référence de publication: 2010157839/11.

(100181771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Neosphere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 133.201.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157840/10.

(100181876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Giant Panda Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 156.423.

Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte de deux cessions de parts sociales sous seing privé signées en date du 29 novembre 2010 que:

WORTHLEN FINANCE LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, sise à PO Box 3175 Road Town, Tortola, enregistrée sous le numéro BC 1579832 a cédé les 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société Giant Panda Assets S.à r.l. à:

1) Monsieur Marcel BENHAMOU, né à COLOMB-BECHAR (Algérie), le 01/04/1953, demeurant à 41 TABIDZE STREET APT 8, 01620 380062 TBILISSI, GEORGIE, pour 50 parts;

2) Monsieur Gocha CHOGOVADZE, né à KUTAISI (GEORGIE), le 11/01/1941, demeurant à 21 QUAI ANDRE CI-TROEN, F-75015 PARIS, pour 50 parts.

Suite à ces transferts, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Marcel BENHAMOU:	50 parts sociales
- Gocha CHOGOVADZE:	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010158043/21.

(100182642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand ten, on the thirty-first of October,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 December 2009, number 2399.

The meeting is opened at 5.15 p.m. with Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as secretary and chairman.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the

Agenda

of the meeting is the following:

1. Creation of new class G shares of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million seven hundred forty-nine thousand three hundred eighty-five Dollars of the United States of America and sixty-four cent (USD 1,749,385.64) by an amount of seven hundred four Dollars of the United States of America and twenty-two cent (USD 704.22) up to one

million seven hundred fifty thousand eighty-nine Dollars of the United States of America and eighty-six cent (USD 1,750,089.86) through the issue of three hundred eighty-two (382) new unlimited class G shares of the Company without indication of nominal value;

3. Subscription and payment of the new shares;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company;
5. Amendment of articles 28 and 29 of the articles of incorporation of the Company;
6. Deletion of article 5.2 of the articles of incorporation of the Company and renumbering of article 5.3 of the articles of incorporation of the Company accordingly to article "5.2"; and
7. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create, in addition to the existing classes of shares, a new class G of shares of the Company and to grant special powers to any legal representative of the managers of the Company to proceed to any required legal steps in order to implement such resolution.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million seven hundred forty-nine thousand three hundred eighty-five Dollars of the United States of America sixty-four cent (USD 1,749,385.64) by an amount of seven hundred four Dollar of the United States of America and twenty-two cent (USD 704.22) up to one million seven hundred fifty thousand eighty-nine Dollars of the United States of America and eighty-six cent (USD 1,750,089.86) through the issue of three hundred eighty-two (382) new unlimited class G shares of the Company without indication of nominal value.

Subscription and Payment

The three hundred eighty-two (382) new unlimited shares of class G are subscribed by Hewlett-Packard Saleve B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 50888102,

here represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 31 October 2010, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below:

Hewlett-Packard Saleve B.V. makes a contribution in kind consisting in:

- one hundred percent (100%), i.e. one hundred eighty (180) ordinary shares it holds in the share capital of Hewlett-Packard Sunnyvale B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 50647911;

- one hundred percent (100%), i.e. one hundred eighty (180) ordinary shares it holds in the share capital of Hewlett-Packard Zermatt B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34325284;

for a total amount of thirty-one million seven hundred forty-one thousand Dollar of the United States of America (USD 31,741,000).

The total amount of thirty-one million seven hundred forty-one thousand Dollars of the United States of America (USD 31,741,000) is allocated as follows (the "Allocation"):

- an amount of seven hundred four Dollars of the United States of America and twenty-two cent (USD 704.22) is allocated to the share capital of the Company, and
- the remaining amount of thirty-one million seven hundred forty thousand two hundred ninety-five Dollars of the United States of America and seventy-eight cent (USD 31,740,295.78) is allocated to the share premium account of the Company.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Company in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Company in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the new three hundred eighty-two (382) unlimited shares of class G of the Company without a nominal value, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Saleve B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 31 October 2010 by Ernst & Young S.A., société anonyme, independent auditor, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L 5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 382 new unlimited Class G shares without nominal value to be issued with total related share premium amounting of 31,740,295.78, hence total consideration amounting to USD 31,741,000.00."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner of the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;
- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Saleve B.V. in the above-mentioned company; and
- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges;
- the transfer of the shares in Hewlett-Packard Sunnyvale B.V. and Hewlett-Packard Zermatt B.V. has been documented before the present deed through a notarial deed of transfer executed in Amsterdam under the condition precedent of the signature of the present notarial deed. Furthermore, the notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Saleve B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Third resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 § 1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at one million seven hundred fifty thousand eighty-nine Dollars of the United States of America and eighty-six Cent (USD 1,750,089.86) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandites"). The unlimited shares are divided into ninety-four thousand four hundred and nine (94,409) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-four (331,034) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D shares, sixty-five thousand eight hundred and fifteen (65,815) Class E shares, twenty seven thousand seven hundred fifty three (27,753) Class F shares and three hundred eighty-two (382) Class G shares, each without indication of a nominal value."

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolved to amend articles 28 and 29 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 28. Appropriation of Profits.** The audited unconsolidated profits in respect of the last financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's corporate capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds (including reserve funds to meet contingencies or to equalize dividends) and provisions.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including the share premium account, (i) limited Class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than four per cent (4%) of the corporate capital represented by such shareholder's shares of the Company, (ii) unlimited Class B, E, F and G shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than five per cent (5%) of the corporate capital represented by such shareholder's shares of the Company and (iii) unlimited Class C and D shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than six per cent (6%) of the corporate capital represented by such shareholder's shares of the Company. All dividends shall be accrued. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders.

Subject to the conditions laid down by law, the Manager or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends, within the limits as laid down by Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager or the Board of Managers shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply."

" **Art. 29. Dissolution, Liquidation.** Subject to the consent of the Manager or of the Board of Managers the Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- i. first to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payments or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;
- ii. second to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholder; and
- iii. third to the payment of liquidation allocations to holders of limited class A shares, unlimited class B shares, unlimited class C shares, unlimited class D shares, unlimited class E shares, unlimited class F shares and unlimited class G shares, in such amounts as agreed by the shareholders, provided that, so long as the net assets of the Company are sufficient in amount, in no circumstances shall the shareholders be distributed less than the amount equal the nominal capital of their shares, representing on an aggregate basis the corporate capital of the Company, in liquidation of their interests in the Company."

Fifth resolution

The general meeting resolves, since the authorization of the board of managers of the Company to increase the share capital of the Company within the authorized share capital has expired without replacement, that article 5.2 shall be deleted. Accordingly article 5.3 of the articles of incorporation of the Company will be renumbered accordingly to become article "5.2".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at nine thousand five hundred euro (EUR 9,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un octobre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 décembre 2009, numéro 2399.

L'assemblée s'est ouverte à 17.15 heures par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que président et secrétaire,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'

Ordre du jour

suivant:

1. Création d'une nouvelle catégorie G d'actions de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars des Etats Unis et soixante-quatre cents (USD 1.749.385,64) par un montant de trente-trois mille sept cent trente Dollars des Etats-Unis et cinquante-deux cents (USD 33.730,52) jusqu'à un montant d'un million sept cent quatre-vingt-trois mille cent seize Dollar des Etats-Unis et seize cents (USD 1.783.116,16) par l'émission de dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (18.297) nouvelles actions de catégorie G de la Société sans valeur nominale;
3. Souscription et paiement des nouvelles actions;
4. Modification de l'article 5.1 § 1 des statuts de la Société;
5. Modification des articles 28 et 29 des statuts de la Société;
6. Suppression de l'article 5.2 des statuts de la Société et par conséquence renumérotation de l'article 5.3 des statuts de la Société en article "5.2"; et
7. Divers.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer, à côté des catégories d'actions déjà existantes, une nouvelle catégorie G d'actions de la Société et donne pouvoir spécial à tout représentant légal des gérants pour procéder à toutes les démarches légales requises afin d'adopter cette résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars des Etats Unis et soixante-quatre cents (USD 1.749.385,64) par un montant de sept cent quatre Dollars des Etats-Unis et vingt-deux cents (USD 704,22) jusqu'à un montant d'un million sept cent cinquante mille quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-six cents (USD 1.750.089,86) par l'émission de trois cent quatre-vingt-deux (382) actions de commandité de catégorie G de la Société sans valeur nominale.

Souscription et Libération

Les trois cent quatre-vingt-deux (382) nouvelles actions de commandité de catégorie G de la Société, sont souscrites par Hewlett-Packard Saleve B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 50888102,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 2010, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Saleve B.V. fait une contribution en nature qui consiste en:

- cent pour cent (100%), i.e. cent quatre-vingt (180) actions qu'elle détient dans le capital social de Hewlett-Packard Sunnyvale B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 50647911,

- cent pour cent (100%), i.e. cent quatre-vingt (180) actions qu'elle détient dans le capital social de Hewlett-Packard Zermatt B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34325284,

pour un montant total de trente et un millions sept cent quarante et un mille Dollars des Etats Unis (USD 31.741.000).

Le montant total trente et un millions sept cent quarante et un mille Dollars des Etats Unis (USD 31.741.000) est affecté comme suit (l' "Affectation"):

- un montant de sept cent quatre Dollars des Etats Unis et vingt-deux cents (USD 704,22) est affecté au capital social de la Société; et

- le solde du montant, soit trente-et-un millions sept cent quarante mille deux cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats Unis et soixante-dix-huit cents (USD 31.740.295,78) est affecté en Dollars des Etats Unis au compte de prime émission de la Société.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des trois cent quatre-vingt-deux (382) nouvelles actions de commandité de la classe G de la Société sans valeur nominale, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Saleve B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 octobre 2010 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 382 new unlimited Class G shares without nominal value to be issued with total related share premium amounting of 31,740,295.78, hence total consideration amounting to USD 31,741,000.00."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Saleve B.V. dans les sociétés ci-dessus mentionnées; et

- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages.

- le transfert des actions de Hewlett-Packard Sunnyvale B.V. et Hewlett-Packard Zermatt B.V. a été documenté avant le présent acte par le biais d'un acte notarié de transfert exécuté à Amsterdam, Pays-Bas, sous la condition suspensive de la signature du présent acte notarié. En outre, le notaire a reçu les preuves de transfert en relation avec les actions transférées.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Saleve B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Troisième résolution

Suite à l'apport ci-dessus mentionné, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 § 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent cinquante mille quatre-vingt-neuf Dollar des Etats-Unis et quatre-vingt-six cents (USD 1.750.089,86) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions de commandité sont divisées en quatre-vingt-quatorze mille quatre cent neuf (94.409) actions de catégorie B, trois cent trente-et-un mille trente-quatre (331.034) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, soixante-cinq mille huit cent quinze (65,815) actions de catégorie E, vingt-sept mille sept cent cinquante-trois (27.753) actions de catégorie F et trois cent quatre-vingt-deux (382) actions de catégorie G, chaque action sans valeur nominale."

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier les articles 28 et 29 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 28. Affectation des bénéfices.** Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à la dernière année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des événements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions.

Chaque année où la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, provenant des bénéfices nets et des réserves disponibles y compris le compte de prime d'émission, (i) les actionnaires commanditaires de catégorie A auront le droit de percevoir des dividendes pour ce qui concerne cette année d'un montant non inférieur à quatre pour cent (4%) du capital social représenté par les actions de la Société de ces actionnaires commanditaires (ii) les actionnaires commandités de catégorie B, E, F et G auront le droit de percevoir des dividendes pour ce qui concerne cette année d'un montant non inférieur à cinq pour cent (5%) du capital social représenté par les actions de la Société de ces associés commandités (iii) les actionnaires commandités de catégorie C et D auront le droit de percevoir des dividendes pour ce qui concerne cette année d'un montant non inférieur à six pour cent (6%) du capital social représenté par les actions de la Société de ces actionnaires commandités. Tous les dividendes seront à payer. Toute distribution de dividende additionnelle faite aux actionnaires pour une telle année sera faite à concurrence des montants convenus par les actionnaires.

Dans les conditions fixées par la loi, le Gérant ou le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes, dans les limites telles que définies par l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée. Le Gérant ou le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique."

" **Art. 29. Dissolution. Liquidation.** Avec l'accord du Gérant ou du Conseil de Gérance de la Société, la Société peut être dissoute par une décision des associés votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de dissolution, tous les avoirs et liquidités de la Société seront distribués et utilisés selon l'ordre de priorité suivant:

i. premièrement, aux créanciers autres que les actionnaires pour le règlement (soit par paiement soit par la constitution d'une provision raisonnable garantissant le paiement) de toutes les dettes et obligations de la Société et les dépenses de la liquidation,

ii. deuxièmement, aux actionnaires en règlement (soit par paiement soit par la constitution d'une provision raisonnable garantissant le paiement) de toutes les dettes et obligations de la Société envers les actionnaires, et

iii. troisièmement, pour le paiement des produits de liquidation aux détenteurs d'actions de commanditaire de catégorie A, d'actions de commandité de catégorie B, d'actions de commandité de catégorie C, d'actions de commandité de catégorie D, d'actions de commandité de catégorie E, d'actions de commandité de catégorie F et d'actions de commandité de catégorie G, à concurrence des montants convenus par les actionnaires, à condition que, aussi longtemps que les avoirs nets de la Société suffisent, en aucun cas il ne sera distribué aux actionnaires moins que le montant égal au capital nominal de leurs actions, représentant ensemble le capital social de la Société, en contrepartie de la liquidation de leurs intérêts dans la Société."

137855

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que, puisque l'autorisation donnée au conseil de gérance de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé a expiré sans être remplacée, l'article 5.2 des statuts de la Société sera supprimé. En conséquence l'article 5.3 des statuts de la Société sera renuméroté en "5.2".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. LAC/2010/48408. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010157794/379.

(100181370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Luxeor Information S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.936.

—
STATUTS

Entre les soussignés

1. LUXEOR INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit Luxembourg au capital social de EUR 31.000,-, ayant son siège social au 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-156556

Désignée ci-après «l'associé commandité

Et

2. DALIPSE S.A., une société anonyme de droit Luxembourg, ayant son siège social au 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B119273

Désignée ci-après «l'associé-commanditaire»

il a été constitué en date du 23 novembre 2010 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social.

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La raison sociale de la société est LUXEOR INFORMATION S.E.C.S.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de marques et d'une manière générale toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi au 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à dix mille euro (EUR 10.000,-) représenté par quatre-vingt-dix-neuf (99) parts commanditaires de cent euro (EUR 100,-) chacune et une (1) part commanditée de cent euro (EUR 100,-).

Les parts ont été souscrites comme suit:

	PARTS
LUXEOR INVESTISSEMENTS S.A., pré-qualifiée, associé-commandité	1
DALIPSE S.A., pré-qualifiée, associé commanditaire	99
Total des parts:	100

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par l'associé commandité LUXEOR INVESTISSEMENTS S.A.

La société pourra être gérée par plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des Frais

Art. 13. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de Cent Cinquante (150) Euros.

L'Associé Commandité LUXEOR INVESTISSEMENTS / L'Associé Commanditaire S.A. DALIPSE S.A.
Représenté par Eric LEMAIRE-SICRE / Représenté par François LANNERS / Isabelle SCHUL
Administrateur Unique / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010158149/70.

(100182129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.